

Stéphane Bern vole au secours de la maison en voie de démolition

La démolition programmée de la maison du 23 rue du Général-Duport à Brumath continue de faire réagir. Dernier venu sur le ring : Stéphane Bern, l'animateur vedette qui s'en prend à nouveau à un maire « démolisseur ».

Qui a bien pu alerter Stéphane Bern, l'animateur vedette, chargé par Emmanuel Macron d'une mission de sauvegarde du patrimoine, sur le sort de la maison Riff située 23 rue du Général-Duport à Brumath ? On avait vu M. Bern très impliqué lors de la démolition de la maison de Geudertheim, fin novembre : il avait adressé une lettre cinglante au maire de la commune, Pierre Gross, qualifiant cette démolition d'« acte de vandalisme » (*DNA du 29 novembre 2020*). Un activisme sans résultat concret qui avait fini par lui valoir une volée de bois vert de la part de parlementaires alsaciens « choqués et surpris par la violence » de ses propos (*DNA du 21 janvier 2021*).

L'animateur fait un raccourci

L'animateur revient dans le secteur brumathois à la faveur d'un commentaire posté par lui-même sous un post Facebook de la Ville de Brumath concernant le projet de démolition de la maison Riff. Il y fustige cette fois Étienne Wolf, le maire, qualifié de « démolisseur du patrimoine ». Un raccourci puisque, rappelons-le, il s'agit d'une propriété privée sur laquelle un promoteur projette d'ériger un collectif de onze logements. Lequel promoteur a bénéficié pour cela d'un permis de démolir accordé le 11 mars par la Ville.

L'animateur soutient qu'il est possible de sauver cette maison, en la restaurant, et en veillant à « lui donner une seconde vie, par exemple avec des jolis appartements au charme historique ». Cette intervention a suscité de nombreux commentaires d'adhésion – avec plus d'un millier de « like » (j'aime) –, mais aussi, dans une moindre mesure, de réprobation.

De son côté, l'ASMA (Association de sauvegarde de la maison alsacienne) a elle aussi réagi au communiqué de la Ville (*DNA du 12 avril*). Denis Elbel, son vice-président, rappelle qu'Alsace Habitat, dont Étienne Wolf est le président, « dispose de toutes les compétences techniques et des moyens financiers pour réhabiliter les maisons à colombages », ce que,



Si la façade semble bien dater des 20 dernières années du XVIII^e siècle, l'arrière-cour présenterait des éléments évoquant la fin du XVII^e. Photo DNA/E.S.

rappelle-t-il, « le bailleur fait régulièrement à la demande des maires pour aller dans le sens de la politique de protection du patrimoine bâti mise en place en 2019 par Frédéric Bierry ». « Pourquoi Étienne Wolf ne sollicite-t-il pas cette entité au lieu de prétexter que la réhabilitation de cette maison risque de coûter trop cher au contribuable brumathois ? », interroge-t-il.

Une référence à Victor Hugo

L'ASMA se demande encore pourquoi le maire, également président du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), ne tient pas compte de l'avis de l'ABF (architecte des bâtiments de France) qui s'est prononcé pour sa « préservation » et sa « mise en valeur ».

Denis Elbel cite également le cas d'une maison à colombages récemment sauvegardée à Mommenheim suite à une concertation entre le maire, Francis Wolf, l'ASMA, et Justin Vogel, président de la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland. Il oppose à « l'argument de la défense du droit de propriété pour justifier une démolition » une citation de Victor Hugo tirée de *Guerres aux démolisseurs* (1832) : « Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous. Donc, le détruire, c'est dépasser son droit. »

La demande de rendez-vous de

l'ASMA adressée au maire de Brumath le 26 mars dernier afin d'« envisager des solutions qui allient protection du patrimoine et développement nécessaire et réfléchi de l'habitat en centre-ville », vient de recevoir une réponse positive.

Des constructions « entre 1680 et 1720 »

L'association des Amis du patrimoine brumathois avait quant à elle, dans un premier temps, assuré que de nombreux éléments de la maison Riff dataient de la fin du XVII^e siècle (*DNA du 8 avril*). Cette affirmation a été battue en brèche par la mairie de Brumath qui, s'appuyant sur le fichier de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), avait évoqué le « dernier quart du XVIII^e siècle » (*DNA du 13 avril*).

L'association revient à la charge, par l'entremise du chef de l'opposition Jean Obrecht, en apportant des éléments précis. Si elle ne conteste pas que la façade extérieure est effectivement du troisième quart du XVIII^e siècle, la maison sur cour est, selon elle, plus ancienne. Elle rappelle qu'« après la guerre de Trente ans – après 1648 –, il a fallu une vingtaine d'années avant que les migrants venus de Suisse et du sud de l'Allemagne reconstruisent ce quartier, d'où les premières dates de 1669-1670 ».

Selon elle, « les assemblages, les têtes de sablière dépassant, les bois biais courbés et, sans doute, le balcon loggia sur le côté » permettent de situer la construction du reste

du bâtiment « entre 1680 et 1720 ». Un agrandissement aurait eu lieu « deux générations plus tard, vers 1760 à 1790 », ajoute-t-elle, « et le comblement du passage entre 1880 et 1900 ». Aussi, s'appuyant sur une analyse historique fournie par l'ASMA, l'ABF, dans un avis complémentaire, date certains éléments bâtis du XVII^e siècle.

Ligne de fracture

Evidemment, le dossier engendre quelques dissensions dans la commune et au-delà, qui plus est à l'approche d'échéances électorales. Les internautes s'interrogent sur l'efficacité des interventions de Stéphane Bern, certains vont dans le sens de la mairie sur le thème d'une réhabilitation trop onéreuse, d'autres s'inquiètent d'un grignotage progressif du patrimoine.

Cette ligne de fracture apparaît y compris au sein de la vénérable Société d'histoire et d'archéologie de Brumath (Shabe). Sur les réseaux sociaux, l'association, évoquant la maison Riff, a dénoncé le « saccage du patrimoine architectural ». Elle a été très vite désavouée par son propre président Louis Ganter qui a demandé, sans succès, la suppression immédiate de la publication... avant de finir par regretter « toute disparition patrimoniale » affectant « l'image de notre ville ».

Ce vendredi, plus de 600 personnes ont signé la pétition contre la démolition de la maison.

Émilie SKRZYPCZAK